

On s'abonne au bureau des affaires européennes.
 Prix: 30 fr. PAR AN.
 payables par trimestre et d'avance.

LE MANCHE

DE TAHITI.

Associés: 4 fr. la ligne
 caractère 9 points/pet. rou,
AU COMPTANT.
 S'a dresser au bureau des affaires européennes.

PARTIE OFFICIELLE.

Le Commandant particulier, Commissaire Impérial P. I.
 Vu les arrêtés du 19 mai 1854 et du 1er février dernier, portant règlement sur les patentes:
 Vu le décret relatif du conseil d'administration du 28 novembre 1855, relative à la modification du premier arrêté;
 Sur la proposition de l'ordonnateur T. F. de directeur de l'intérieur,

ARRÊTE:

Art. 1er. Les Patentes exerçant dans le même local plus d'une profession ou industrie, quelles qu'elles soient, paieront une patente entière pour l'industrie ou la profession donnant lieu au plus fort droit et la moitié de la patente pour chacune des autres.

Art. 2. L'autorisation spéciale pour la vente en gros du vin ou d'autres liquides sera dans tous les cas payée intégralement.

Art. 3. Tout négociant ou commerçant pourra faire le portage par l'intermédiaire d'agents, sous le nom desquels seront demandées les patentes et lorsqu'il prendra plusieurs patentes de cette profession il aura à payer le prix entier de la première et la moitié pour les autres.

Il en sera de même de tout colporteur qui voudra employer des agents pour étendre son commerce et qui par suite, aura à prendre plus d'une patente de sa profession.

Art. 4. Tout courtier d'oranges, tout négociant ou marchand, non patenté dans un district, qui y transporterait ou fera transporter des marchandises pour les échanger contre des oranges, devra se munir d'une patente de colporteur, soit en son nom, soit en celui de l'agent qui le représentera, conformément aux dispositions de l'article précédent.

M. M. l'ordonnateur T. F. de directeur de l'intérieur, le directeur des affaires européennes et le contrôleur colonial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au bulletin officiel et dans le journal le *Messageur*.

Papété, le 4 avril 1856.
 Roy.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial P. I.
 aux fins de la Société;

Par application des dispositions de l'arrêté du 22 avril 1850, constitutif des tribunaux civils, j'avais les notables commerçants de Tahiti et de Moorea, à se réunir le mardi 6 avril à 14 heures du matin, dans le local ordinaire, à l'effet de procéder à l'élection d'un juge-suppléant, au tribunal de 1re instance et de commerce, en remplacement de **M. Bonacini**.

Le présent sera inséré au journal le *Messageur*.
 Papété, le 4 Avril 1856.
 Roy.

AVIS OFFICIELS.

Direction des affaires Européennes.

Conformément aux ordres de M. le commissaire impérial P. I. et par suite de la décision insérée dans le journal le *Messageur* du 24 février dernier.

Le directeur des affaires européennes prévient les négociants, marchands, etc. de Tahiti que le commissaire de police commencera le 1er mai prochain la vérification des poids et mesures réglementaires, dont chacun doit être muni selon son commerce ou son industrie.

Le directeur des affaires européennes rappelle les habitants des pays soumis au protectorat, à la stricte observation des articles 45, 47 et 48 de l'arrêté de police, relatifs aux conditions de séjour dans les fiefs de la Société, de même qu'il invite les étrangers munis d'un permis de séjour, à conserver soigneusement, sous peine d'amende, cette pièce que la police peut se faire présenter, quand elle en est nécessaire et sans laquelle elle ne doit délivrer ni carte de résident, ni permis d'embarquement.

Le directeur des affaires européennes,
 E. HAVY.

SERVICE DE SANTÉ.

Les enfants européens qui ont été vaccinés jendi dernier, devront être conduits à l'hôpital vendredi prochain, 14 du courant, pour que l'on puisse recueillir le vaccin nécessaire aux inoculations ultérieures.

Les enfants non vaccinés seront présentés le même jour.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par la goëlette américaine *General Morgan*, arrivée de San-Francisco par grande eau chargement d'oranges samedi dernier, 29 mars, nous avons reçu quelques journaux sur vos rapports des nouvelles d'Europe, jusqu'au 19 janvier.

Les partisans de la paix et ceux de la guerre pourront y trouver de quoi alimenter leurs discussions; d'un côté nous y voyons l'acceptation par la Russie des quatre propositions des alliés, non pas une acceptation pure et simple, comme on l'avait dit d'abord, mais seulement comme bases de négociations, qui pourront bien au printemps, n'avoir pas eu de meilleurs résultats que les fameuses conférences de Vienne; aussi les puissances belligérantes se hâteront-elles, tout en faisant d'immenses préparatifs pour la campagne prochaine. On parle encore d'un congrès de souverains chargé de régler en dernier ressort la grande querelle européenne; ce projet-nouveauté assez favorablement en France, ne paraît pas avoir été goûté de l'autre côté du détroit. Il est difficile de trouver dans ce qui précède rien de bien concluant en faveur de la paix. La Russie, mise en demeure par l'Autriche d'accepter les quatre garanties, a cédé à la menace de voir cesser toute relation diplomatique; entre les deux puissances, mais le traité de Saint-Petersbourg a, comme toujours, pris un biais dans cette occasion; il n'a accepté qu'avec la réserve de pouvoir obtenir des modifications à ses propositions; dans la discussion des conditions ultérieures de la paix; il est plus que probable que l'orgueil blessé de la Russie et les justes prétentions des alliés se parviendront pas à s'entendre avant que de nouveaux désastres ne venent démontrer au Czar qu'il y a folie de sa part à butter contre des ennemis qui ont pour soutien leur bon droit et une marine redoutable et des armées invincibles.

D'un autre côté, dans un ordre de nouvelles tout-à-fait opposées aux précédentes, nous avons d'abord à enregistrer le discours de l'empereur aux troupes revenant de Crimée, discours qui a fait une impression d'autant plus grande, qu'il fait suite aux paroles prononcées à la clôture de l'exposition.

Il faut renoncer à peindre l'enthousiasme avec lequel ont été reçus à Paris, ces troupes éprouvées par toute les souffrances de la guerre et de la maladie, retirant dans leurs foyers, couvertes de gloire, couvertes de ce qu'elles ont fait pour l'honneur de la France, fières de ce qu'elles peuvent encore avoir à souffrir pour elle.

Paris s'était porté à leur rencontre et sur toute la ligne des boulevards, les acclamations retentissantes, les coups d'acclamations, les yeux se mouillaient de larmes en contemplant ces drapeaux que les balles et la mitraille ont mis en lambeaux, en voyant défiler avec leurs vives couleurs, ces jeunes soldats bruns par les combats, amaigris par la fatigue, plusieurs portant les traces de glorieuses cicatrices ou de douloureuses mutilations. Les zouaves, légion de braves que le monde entier connaît et admire aujourd'hui, ont excité la sympathie la plus vive. C'est dans de pareils jours que l'on reconnaît la vérité de ce mot de Chateaubriand: la France est un soldat.

Enfin il nous reste à parler du traité d'alliance défensive conclue entre les alliés et la Suède; traité par lequel les puissances occidentales lui garantissent l'intégrité de son territoire, dans la prévision d'invasion ou d'empêchements de la part de la Russie, qui n'y doit guerre songer, malgré cette attitude agressive de ses roisins. Dans le cas d'une expédition dans le Baltique, ce traité nous assurera la coopération de 50000 hommes de troupes d'élite; on peut généralement que le Danemarck signera avec nous un traité semblable.

Rien de nouveau de la Crimée; une attaque des Russes contre nos avant postes de la Tchernaisa a été vigoureusement repoussée.

Discours adressé, par l'empereur le 29 décembre aux troupes revenant de l'expédition de Crimée.

« Soldats,
 Je viens au devant de vous, comme autrefois le Sénat romain allait aux portes de Rome au devant de ses légions victorieuses. Je viens vous dire que vous avez bien mérité de la patrie.

« Ma émotion est grande, car au bonheur de vous revoir se mêlent de douloureux regrets pour ceux qui ne sont plus, et un profond chagrin de n'avoir pu moi-même vous conduire au combat.

« Soldats de la garde comme soldats de la ligne, soyez les bien venus!

« Vous représentez tous cette armée d'Orient dont le courage et la persévérance ont de nouveaux illustres; nos aïeux et reconquis à la France le rang qui lui est dû!

« La patrie, attentive à tout ce que vous accomplissez à l'Orient, vous accueille avec autant plus d'orgueil quelle mesure vos efforts à la résistance opiniâtre de l'ennemi.

« Je vous ai rappelés, quoique la guerre ne soit pas

... parce qu'il est juste de remplacer à leur tour les anciens qui ont le plus souffert. Chacun pourra bien siffler prendre au parti de guerre, si l'on veut, mais il ne faut pas oublier que c'est à l'intérêt de ce qu'il y a de mieux en France que nous nous sommes intéressés, et que nous ne devons pas nous laisser aller à la guerre, à souffrir vous dans l'expérience acquise; tenez-vous prêts à répondre, s'il le faut, à mon appel; mais en ce jour où les épreuves de la vie du soldat, du marin, du cultivateur et de vous avoir épargnés, et marchés sagement au milieu de vos frères d'armes et de vos concitoyens, dont les acclamations vous attendent.

Tout le monde a pu remarquer à Tahiti, l'abondance des noix connues à Bourbon sous le nom de noix de St-Georges. Les habitants d'un grand nombre d'îles de la Polynésie emploient, pour l'éclairage de leurs cases, ces noix échauffées ou l'huile siccatrice qu'elles renferment en très grande quantité. De fort beaux échantillons, préparés par les soins des pharmaciens de la marine en Océanie, ont été expédiés en France, par la corvette l'Esperance.

L'exploitation de cette nouvelle branche d'industrie peut, nous le pensons, être tentée avec succès, dans les îles de Tahiti et de Moorea; ceux de nos lecteurs qui auraient envie de s'y livrer ne liront pas sans intérêt le résumé du rapport qui a accompagné l'envoi en France des échantillons demandés.

DE L'ALEURITES TRILOBA DANS LES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ

- Ambéruze de Commerces.
- Croton moloucoum de Lin.
- Camirium de Rhamnifolius.
- Telopea de Solanader.
- Aleurites triloba de Forster.
- Aleurites moloucoum de Bidw. et Bertere.
- Tiari ou Tuiati à Tahiti.
- Amp aux Marquises.
- Kuhai aux Sandwich.

Cet arbre qui appartient à la famille des Euphorbiacées, (monocotylédone de Lin) est très répandu dans les îles de la société; originaire des molouques il a été plus tard naturalisé à Ce, Lan et à Bourbon. Il constitue de vastes forêts aux Sandwich. Il est bien moins répandu aux îles Marquises, à Tahiti, aux îles Gambier et à la nouvelle Calédonie.

L'Aleurites triloba occupe de très fortes dimensions dans toute l'Océanie; on trouve des arbres qui possèdent de 42 à 48 mètres de hauteur sur un mètre 50 cent. de circonférence. À Mangarava (Île Haemamara) on a récemment abattu un de ces arbres qui avait 30 mètres d'élevation sur plus d'un mètre de diamètre.

Aux îles Molouques, d'après M. Guibourt (his. des drog. simp. T. 3 page 358) l'Aleurites serait au contraire un petit arbre.

À Tahiti, cet arbre possède à peu près le port du châtaigner, son tronc est brun et rugueux à la base, lisse et gris dans sa partie moyenne, nuancé de tâches blanches ou gris perle. Il découle de l'écorce des larmes abondantes d'une gomme translucide qui a quelque ressemblance pour la couleur avec celle que l'on recueille au Sénégal. Son goût est aussi à peu près le même; autrefois les Tahitiens s'en servaient pour faire des bougies.

Les feuilles sont larges, d'un vert clair, lisses en dessus, blanchâtres et légèrement tomenteuses en dessous, sont triflorées quelque lobées, d'autres fois elles sont entières et lancéolées. Elles sont portées sur des pétioles de 42 à 48 cent. de longueur, lesquels possèdent deux petites glandes jaunes à leur point d'insertion sur la branche. Il est à remarquer que dans les jeunes arbres les feuilles lobées sont en plus grande quantité que dans ceux qui ont déjà acquis un certain âge.

Les fleurs, sont monopétales, petites, d'un jaune pâle et forment des grappes grêles et tomenteuses qui ont 18 cent. de longueur. Ces grappes portent des femelles et des mâles.

Les fleurs mâles sont plus longuement pédonculées que les fleurs femelles. Elles se composent d'un calice monopétale gris, tomenteux. Et de trois pétales qui sont formés de 3 pétales jaunes, plus longs, que dans les fleurs femelles; ils sont rétrécis, spatulés et alternent avec 3 bractées jaunes qui sont insérées sur le réceptacle. Les

étamines, qui sont en nombre indéterminé, sont insérées sur un petit réceptacle oblong; leurs filets sont verdâtres épais, courts et terminés en filiceux. Les anthères sont bilobées et introrses.

Les fleurs femelles, offrent à peu près la même composition quant à leurs enveloppes étalées; les 3 bractées formées de la corolle, alternent également avec 3 pétales ou 3 glandes, elle est à préférence oblongue. L'ovaire est sessile, unique, surmonté de 2 styles épais, courts et terminés chacun par un stigmate filiforme et rétréci. Il est à 2 ou 3 lobes qui renferment chacune une seule graine.

Le fruit est un drupe charnu, déhiscant au sommet, plus large que haut; son péricarpe vient parait-il en forme de deux drupes accolés. Il arrive très fréquemment que ce fruit avorte; on ne trouve alors qu'une seule loge et une seule graine.

La graine est formée d'une enveloppe excessivement dure, elle renferme une amande qui a un replat tout à fait cavité. Cette amande est blanche, épaisse, charnue, nicotylédone et renferme beaucoup d'huile fixe, mélangée à un principe légèrement acide. L'embryon est très développé, droit et homologue.

On trouve à Tahiti sur cet arbre, des fleurs et des fruits en même temps.

La suite au prochain numéro.

BATIMENTS SUR RAUE.

- 23 février. Transpot l'Alouette, commandé par M. Frisard, lieutenant de vaisseau.
 - 27 mars. Corvette Bogonnois, commandé par M. Le Bris, capitaine de frégate, commandant la subdivision de l'Océanie.
 - 29 mars. Corvette Moselle, commandé par M. Rozenswig, lieutenant de vaisseau.
 - Galette Tanemouu, patron, Ferdinand.
 - Galette française Nahueu desirée.
 - 2 février. Galette du protectorat Marie Louise, capi. William.
 - 3 Trois mâts du protectorat Sultane cap. Duxter.
 - 16 3 mâts américain Sophronia, capi. Hall.
 - 20 Galette grenadienne Realie, capi. Bikers.
 - 21 mars. Galette du protectorat Eino cap. Dumett.
 - 24 Galette du protectorat Mary Ann cap. Ulin.
 - 28 Galette américaine G. W. Kendall capi. Wison.
 - 29 Galette américaine G-al Morgan cap. Avery.
 - 2 avril. Galette de Raïatea Marguerite cap. Danham.
- Mouvements du port de Papeete du samedi 29 mars au samedi 5 avril 1856.

ENTRÉS.

- 29 mars. Corvette française Moselle, commandé par M. Rozenswig lieutenant de vaisseau, venant de Moorea.
- 29 Galette coloniale Poparte, patron Ferdinand, venant de Papeete.
- 29 Galette américaine G-al Morgan, capitaine Avery, 138 tonneaux, 7 hommes d'équipage, venant de Calédonie en 21 jours, bois, farine etc.
- 3 avril. Galette de Raïatea Marguerite, cap. Danham 53 tonneaux 4 hommes d'équipage, 14 passagers, venant de Raïatea en 2 jours sur l'est.

SORTIS.

- 29 mars. Galette du protectorat Careline Hort, cap. Gollz, pour Sydney.
- 4 avril. Galette du protectorat Martha, cap. Oromoa, pour Ana.

ANNONCES.

AVIS.

L'association formée le 1^{er} janvier dernier entre MM. William Kelly et Arthur Faureux, sous la raison sociale Kelly et compagnie est dissoute à partir de ce jour.

Les affaires de la maison seront faites jusqu'au retour de M. Kelly par M. Maurice sous la raison sociale Kelly et compagnie, comme auparavant.

Papeete, le 2 de la Société.

13 mars 1856

Signé: W. MAURICE; agent pour M. KELLY et Arthur FAUREUX.

L'imprimeur Géraud. G. ALLAIN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29 MARS AU 5 AVRIL 1856.

DATES.	HAUTEUR BAROMÈTRE		TEMPÉRATURE.			Tension moyenne de 6 h. 40 h. mat. à 4 h. 40 h. du soir.	Humidité relat. en centimes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minimum.	Maximum.	Moyenne.				
S. 29.	736.70	001.6	23.0	30.7	26.85	26.95	91.77	79.2	E
D. 30	760.45	001.7	22.8	31.5	27.15	26.80	91.64	78.8	E
M. 31	769.50	001.2	22.0	31.6	26.80	26.87	91.96	79.4	O
M. 1	760.57	001.8	22.5	31.7	27.65	26.86	92.88	83.4	E
M. 2	760.58	002.5	22.8	31.6	27.50	26.85	92.58	84.6	E
M. 3	760.45	002.3	23.0	32.0	28.30	27.02	91.26	79.4	E
M. 4	765.97	001.5	23.1	31.0	27.30	27.40	90.37	81.0	O

§ 4. — Vice-Résidences de Tahiti et de Moorea.

Dépenses prévues pour 1884.....	6.234 74
— — — — — pour 1883.....	32.056 74
Différence en moins pour 1884.....	25.822 »

provenant de ce que les dépenses relatives aux Résidences des Tuamotu, de Tubuai et Rapa, qui figuraient à ce paragraphe en 1883, ont été reportées pour 1884 à un chapitre spécial. Cette mesure n'affecte pas l'équilibre du budget.

§ 5. — Chefferies.

Dépenses prévues pour 1884.....	26.430 »
— — — — — pour 1883.....	35.840 »
Différence en moins pour 1884.....	9.060 »

Même observation que pour le § 4.

§ 6. — Police générale.

Dépenses prévues pour 1884.....	39.269 78
— — — — — pour 1883.....	46.996 »
Différence en moins pour 1884.....	7.726 22

Diminutions :

Traitement dans les hôpitaux : 363 78 au lieu de 376.....	12 22
Police des Tuamotu reportée au chapitre 5.....	9.120 »
Police de Tubuai également reportée au chapitre 5.....	660 »
Matériel ramené de 2.100 fr. à 2.000 fr. (même cause).....	100 »
	9.872 22

Augmentations :

Solde du commissaire de police de Mataiea, à porter de 1.500 à 2.000 fr.....	500 »
Casernement de la gendarmerie qui figurait au chapitre 4.....	1.668 »
	2.168 »
	7.726 22

En réalité, pour l'économie du budget, ce paragraphe se trouve augmenté de 500 francs seulement, les autres dépenses étant reportées sur d'autres chapitres.

ARTICLE 2. — SERVICES FINANCIERS

§ 1^{er}. — Frais de perception de l'impôt.

Dépenses prévues pour 1884.....	32.240 05
— — — — — pour 1883.....	38.946 56
Différence en moins pour 1884.....	6.706 01

Diminutions :

1 percepteur porté pour mémoire.....	8.000 »
Remises à l'agent spécial des Tuamotu et au chef de poste de Tubuai passées au chapitre 5.....	1.216 25
Remises aux agents de la police sur la délivrance des plaques d'impôt sur les chiens, remises que l'on propose de ramener de 20 à 10 p. 6/10.....	1.820 »
Remises au percepteur de Moorea d'après les prévisions de recettes.....	25 »
	11.061 25

Augmentations :

Remises au Trésorier d'après les recettes prévues.....	2.978 49
Remises au percepteur de Taravao.....	3 75
— — — — — au commissaire de police.....	15 »
— — — — — au comptable de l'imprimerie.....	60 »
— — — — — au percepteur de Papeete.....	50 »
1 porteur de contraintes omis dans les précédents budgets, mais qui a cependant été payé.....	4.280 »
	4.355 24
	6.706 01

§ 2. — Enregistrement.

Pas de changement; il y a seulement une diminution de 21 48 provenant du décompte des frais d'hospitalisation.

§ 3. — Contributions.

Dépenses prévues pour 1884.....	25.500 78
— — — — — pour 1883.....	27.374 »
Différence en moins pour 1884.....	1.871 22

Diminutions :

1 chef de service.....	5.400 »
1 commis de 3 ^e classe, 3.200 fr. au lieu de 3.400.....	200 »
	5.600 »

Augmentations :

Supplément au chef du 2 ^e bureau chargé du service.....	1.200 »
1 agent du service actif, création nouvelle.....	1.800 »
Supplément à un commis f. f. de contrôleur.....	400 »
1 garçon de bureau porté par erreur à 500 fr. au lieu de 800 fr. au budget de 1883.....	300 »
Frais d'hospitalisation.....	28 78
	3 728 78
	1.871 22

§ 4. — Postes.

Dépenses prévues pour 1884.....	142.641 »
— — — — — pour 1883.....	156.511 04
Différence en moins pour 1884.....	13.870 04

Diminutions :

Service postal entre Papeete et San Francisco (En 1883, on avait prévu un service à vapeur pendant 9 mois, tandis que pour 1884 on ne prévoit le même service que pendant 6 mois).....	28.479 39
Service postal entre Papeete et Moorea (marché).....	750 »
	29.229 39

Augmentations :

Solde du receveur comptable avancé en classe.....	600 »
11 couriers omis aux budgets précédents (les dépenses omises étaient pas moins payées).....	491 34
Frais d'hospitalisation.....	2 26
Vivres délivrés aux couriers de la presqu'île, omis dans les budgets précédents.....	1.552 40
Remises au comptable sur la vente des timbres-poste (décision du Gouverneur en date du 28 juillet 1883).....	200 »
Frais de correspondance, prévisions trop faibles dans les budgets précédents.....	700 »
Agent des postes à San Francisco (complément d'indemnité).....	13 35
Fournitures de bureau, dépenses omises dans les budgets précédents.....	100 »
Entretien du matériel, même omission.....	300 »
Service par voiture publique entre Papeete et Mataiea, même omission.....	400 »
Service postal entre Papeete, Tubuai, Rapa, Gambier et Anna (création nouvelle).....	6.000 »
	10.359 35
	13.870 04

ARTICLE 3. — DIVERS SERVICES

§ 1^{er}. — Instruction publique.

Dépenses prévues pour 1884.....	86.158 04
— — — — — pour 1883.....	97.678 »
Différence en moins pour 1884.....	11.539 96

Diminutions :

1 instituteur à 3,000 fr. remplacé par une institutrice à 1,800 fr.....	1.200 »
Supplément de bourse à un Marquisien.....	300 »
1 instituteur des districts à 800 fr. au lieu de 1,000 fr.....	200 »
12 instituteurs au lieu de 13, à 400 fr.....	400 »
Ecoles des Résidences reportées au chapitre 5.....	11.930 »
Subvention à l'Œuvre des apprentis reportée au chapitre 4.....	2.000 »
	16.030 »

Augmentations :

Supplément au professeur de gymnastique, à porter de 300 à 600 fr.....	300 »
Frais d'hospitalisation.....	32 04
Fournitures d'objets de classe, crédit insuffisant.....	1.100 »
Ecoles de Mataiea, prévisions insuffisantes en 1883.....	888 »
Dépenses extraordinaires pour le matériel scolaire des écoles des districts.....	2.200 »
	4.490 04
	11.539 96